

## Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du lundi 5 septembre 2022



### Les phrases de la rentrée :

« Nous n'aurons pas besoin de contractuel à la rentrée 2022 ».

Frédéric Fulgence, CAPD du 07 juillet 2022

Au sujet de la rentrée 2022, « Il n'y a pas de difficulté sur les ressources humaines ».

Frédéric Fulgence, l'Indépendant, 31 août 2022

### Sommaire :

- Carte scolaire de rentrée
- promotions Classe Ex: les résultats
- Action nationale du SNUipp-FSU
- Enseigner hors de France
- Rdv de carrière : les recours possibles
- Les RIS du SNUipp-FSU 66
- Infos administratives
- Adhérer au SNUipp-FSU

## Ouvertures et fermetures de rentrée : les propositions du DASEN rejetées

Le CTSD de ce vendredi s'est terminé sur un vote des syndicats unanimement contre le projet proposé par le DASEN. Cela entraîne la convocation d'une nouvelle réunion **le vendredi 9 septembre matin** à la fin de laquelle les décisions du DASEN seront applicables. Les écoles concernées fonctionneront donc sous leur nouvelle organisation dès lundi 12 septembre. Pour information, les autres départements de l'académie ont leur CTSD prévu cette semaine ou n'ont pas du tout de CTSD de rentrée.

Pour une fois, tous les syndicats ont voté contre les propositions du DASEN, qui ne sont le reflet que de la politique du gouvernement. Il ne faut surtout pas se tromper d'adversaire en cherchant les responsables du côté des représentants des personnels. Au SNUipp-FSU, nous ne tomberons pas dans le piège de la division syndicale. C'est bien l'unité la plus large qui mettra à mal la politique éducative néfaste menée par ce gouvernement. Nous avons maintenu notre vote en contre du mois de février dernier car il s'agit bien de la même carte scolaire, sans moyen supplémentaire pour cette rentrée. Oui, les décisions sont reportées de quelques jours, mais n'est-ce pas justement le moment de mettre au premier plan les besoins de l'École dans notre département ? Comment accepter une fermeture de classe en REP+ qui entraîne une moyenne d'élèves par classe plus haute que dans les écoles ordinaires ? Comment accepter la fermeture de deux postes en RASED au moment où nos élèves en ont le plus besoin ? Comment accepter faire des inclusions dans des classes à 28 ou 29 élèves ?

C'est bien cela que contient le projet du DASEN, c'est bien cela que les représentants du SNUipp-FSU dénoncent et veulent éviter ; ne nous trompons pas de combat !

Les représentants du SNUipp-FSU demandent depuis des années aux DASEN successifs d'avancer ces décisions d'ouvertures et fermetures avant la rentrée afin d'éviter de désorganiser les écoles et de procurer du stress aux enseignants dès la rentrée. Serait-ce un problème récurrent de confiance envers les directrices et directeurs ?

## Promotions Classe Exceptionnelle: les résultats (enfin) parus

Le tableau des promus à la Classe Exceptionnelle est (enfin) paru. Il est à retrouver [en suivant ce lien vers Accolad](#).

## Action « un enseignant dans chaque classe, vraiment ? »

Le ministre a annoncé depuis plusieurs semaines que chaque classe aurait un enseignant-e à la rentrée. Pour cela, les DSDEN recourent à des personnels contractuels et/ou détournent les missions des personnels remplaçants, Rased, etc. pour combler les manques.

Quelle est la réalité du terrain ? Afin de faire le point sur la réalité du terrain, le SNUipp-FSU lance une enquête auprès de la profession : <https://dans-les-classes.snuipp.fr/>

## Brochure « Partir enseigner hors de France »

Partir enseigner à l'étranger peut se révéler un parcours du combattant. Cette brochure aidera toutes celles et ceux qui souhaitent mener ce projet pour mieux comprendre les possibilités de départ, les diverses modalités des recrutements, les démarches à effectuer mais aussi les écueils à éviter.

**N'hésitez pas aussi à nous contacter pour tout renseignement.**

[Pour accéder à la brochure, c'est ici.](#)

## Rendez-vous de carrière : que faire si je ne suis pas d'accord avec l'avis final du DASEN ?

La notification de l'appréciation finale du DASEN reste fixée dans un délai de deux semaines après la rentrée scolaire de septembre.

Les collègues qui ont eu leur rendez-vous de carrière l'an dernier devraient donc recevoir très prochainement leur appréciation.

*Je ne suis pas d'accord avec mon évaluation ?*

*Je peux déposer un recours !*

### Les modalités de recours :

- Il faut demander la révision de son appréciation finale dans un délai de **30 jours** francs suivant sa notification.
- En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de 30 jours, il faudra alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de **30 jours**.

**Nous invitons les collègues à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de recours en vous fournissant les modèles de recours à adapter à votre situation !**

## Les Réunions d'Infos Syndicales du SNUipp-FSU 66

**Il semblerait que notre administration ait besoin de quelques rappels réglementaires à l'heure des « constellations », « plan mathématique » et autres « plan français » !**

Nous pensons qu'il est nécessaire de faire vivre ce droit ! Les RIS sont déductibles des 108 heures hors APC.  
*Quelques textes en vigueur à rappeler si votre hiérarchie est récalcitrante :*

- La circulaire « Autorisations d'absences » signée par le DASEN des P.O. : à la rubrique autorisations de droit « **Tout enseignant du 1er degré a droit** à une heure d'information syndicale par mois (ou 3 heures par trimestre) », **soit 9 heures par année scolaire qui correspondent à 3 réunions d'information syndicale.**

- la circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 reste en vigueur : “Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, si les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement, il convient de concilier le souci d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves avec le droit à l'information syndicale en veillant à préserver le temps consacré aux activités pédagogiques complémentaires (APC).” Ainsi, aucune restriction n'est apportée par cette circulaire quant aux modalités de récupération des heures de RIS qui peuvent être déduites des 18h d'animations pédagogiques.

#### **Au choix sur l'année :**

- **3 RIS hors temps devant élèves (prévenir son IEN 48h avant)**
- **ou 2 RIS hors temps devant élèves + 1 RIS sur temps devant élèves (prévenir son IEN 7 jours avant)**

Voici les dates de la première série de RIS du SNUipp-FSU 66. Les lieux exacts seront communiqués dans les prochains jours.

- Jeudi 22 septembre à partir de 17h30 : Elne
- Mardi 27 septembre à partir de 17h30 : Thuir
- Vendredi 30 septembre spéciale retraite à partir de 14h00 : Canohès
- Mardi 4 octobre à partir de 17h30 : Perpignan
- Mercredi 5 octobre à partir de 9h00 : Perpignan
- Jeudi 13 octobre à partir de 17h30 : Rivesaltes
- Mardi 18 octobre à partir de 17h30 : Argelès

## **Les informations administratives**

### **CAPPEI session 2023**

*Par la voie de l'examen* : inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 21 octobre 2022 sur [CYCLADES](#)

*Par la voie de la VAE* : inscriptions sont ouvertes du 21 septembre au 21 octobre 2022.

**Toutes les infos sur Accolad, [accès direct ici.](#)**

### **Animations pédagogiques**

Attention, l'inscription est désormais individuelle. [Accès direct à GAIA ici.](#)

## **Adhérer au SNUipp-FSU 66 dès la rentrée**

- Parce qu'un jour, les collègues du SNUipp-FSU 66 vous ont donné **une info**, un conseil, **vous ont accompagné.e** lors **d'une audience**, ont soutenu **vos démarches** auprès de l'administration.
- Et parce qu'un jour, **d'autres collègues** en auront peut-être besoin.

- Parce que vos **représentant.e.s du SNUipp-FSU 66** sont des collègues qui partagent les mêmes interrogations que vous.

- Parce que vous pensez que le SNUipp-FSU 66 a besoin d'être renforcé pour **défendre le service public d'éducation** en toute indépendance grâce aux seules cotisations de ses adhérent.e.s.

- Parce que le SNUipp-FSU, c'est un syndicalisme de **propositions** mais aussi qui sait **(se)mobiliser**.

- Parce que comme d'autres droits, **le droit syndical** n'est jamais définitivement acquis et qu'il mérite d'être préservé.

**Parce que vous pensez qu'ensemble on est plus forts, rejoignez-nous !**

Pour enlever dès maintenant une tâche de la liste des choses à faire à la rentrée, adhérez dès maintenant au SNUipp-FSU 66 pour 2022/2023 !

Plus nombreux et nombreuses, plus fort.es ! **Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous !**

Je renforce le collectif du premier syndicat des écoles au niveau national ainsi que dans les Pyrénées-Orientales !

**Pour ces raisons et bien d'autres, rejoignez le SNUipp-FSU 66 pour 2022-2023 !**

									
Emma Chazarenc	Jean-François Noguès	Audrey Corrège	Jérôme Guy	Océane Salles	Audrey Mathias Joly	Aurélie Frénal	Frédéric Traby	Laure Martinez	Christophe Noguer

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant.es ou AESH dans le département ou en Andorra, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

**Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.**

**Je me syndique ICI**

**Pour nous suivre et nous contacter:**

E-mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

Site internet du 66: <http://66.snuipp.fr/>

Site internet national :SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

Adresse: 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

Téléphone: 04.68.50.78.44

 [snuippfsu66](#)  [@snuipp66](#)  [SNUipp-FSU 66](#)

**Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquiez ?**

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**

